L'Abeille de la Nouvelle-Orléans

Bureaux—No. 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.

MARDI MATIN, 6 AOUT.

FEUILLETON.

LA MAISON DE MAUREZE,

PAR HENRY GRÉVILLE.

XVI.

Le lendemain, le duc emmena dans son carrosse son petit-fils qui se débattait comme un beau diable, et la marquise, accompagnée de Toinon, conduisit elle-même sa fille aux Visitandines.

Quand la grille du parloir se fut refermée sur la petite fille, séparant ainsi la jeune mère de ce qui lui restait sur la terre, la marquise prit silencieusement congé de la supérieure et remonta dans son carrosse, toujours accompagnée de Toinon, qui avait les yeux gros comme le poing à force de pleurer. La marquise ne pleurait pas, elle avait séché ses larmes en embrassant son fils; il lui répugnait de donner ces marques de faiblesse devant des gens qu'n'avaient pas eu de pitié pour elle.

—Où faut-il conduire madame la marquise? demanda le valet en remontant le marchepied.

—A Saint-Germain-l'Auxerrois, répondit la jeune femme.

Elle voulait épuiser en un jour toutes les amertumes de sa vie.

Le porche était désert, les peintures à fresque, dégradées par le temps, rongées par l'humidité, moisissaient tristement le long des murs; la journée était pluvieuse et maussade... Qu'il était loin, ce beau jour d'ivresse où Gabrielle avait remis son cœur et sa destinée aux mains de son époux!

Dans l'église, nue et froide malgré la saison, quelques vieilles femmes agenouillées marmottaient leurs prières d'un air boudeur.... La marquise alla sans s'arrêter jusqu'auprès de la grille du chœur; arrivée là, elle regarda autour d'elle d'un air morne, puis se laissa tomber à genoux sur les dalles. C'était à cette place même qu'elle avait reçu l'anneau nuptial.

Oui, la vie avait été dure pour elle! Heureuses, pensait Gabrielle, celles qui n'ont pas fait ce rêve de l'amour béni, celles que leur époux n'a point aimées!... celles qui ignorent les tourments de l'abandon! Heureuses celles qui n'ont jamais été mères, elles ne savent pas ce que c'est que de se voir enlever ses enfants! Heureuses celles qui meurent jeunes, car elles sont pleurées peut-être, et n'ont pas la douleur de voir s'étendre devant elles un avenir d'isolement et de désespoir!

Et Gabrielle demanda à Dieu, qui ne lui avait pas donné le bonheur, de la reprendre à ce monde qui ne voulait pas d'elle.

La fraîcheur de l'édifice, la solitude, l'assurance de n'être point vue rouvrirent la source des larmes chez la jeune femme, et elle pleura longtemps, silencieusement, à côté de Toinon qui pleurait aussi, non sur elle la pauvre femme, si grand que fût son chagrin en perdant les enfants qu'elle avait élevés, mais sur sa maîtresse, à qui ni la fortune, ni la jeunesse et la beauté, ni un rang élevé et enviable n'avaient pu épargner une angoisse et une torture.

Le jour baissait; l'église, sombre toujours, assombrissait encore; Gabrielle ne songeait guère à s'en aller.

—Que faut-il que je fasse, pensait-elle, pour calmer la colère de Dieu que j'ai offensé, sans doute, sans le vouloir, sans le savoir même? Se peut-il qu'il appesantisse ainsi son bras sur moi si je ne suis pas coupable? Coupable, en quoi? Mon cœur n'a-t-il pas toujours été rempli de deux uniques pensées, mon époux et mes enfants? Les pauvres me bénissent, j'ai soulagé les infirmes et les malades, je n'ai connu ni l'orgueil ni la dureté.... Alors, pourquoi suis-je si rudement punie, que les prisonniers seraient heureux auprès de moi?

Un vieux prêtre qui traversait l'église à pas lents s'arrêta à quelque distance de Gabrielle affaissée sous le poids de sa douleur. La mise riche et noble de la jeune femme, l'air discret et honnête de sa suivante l'engagèrent à se rapprocher. A ce moment, la marquise leva la tête et l'aperçut. Mue par un sentiment irrésistible, elle se leva et vint à lui. L'air vénérable de ce vieillard, ses cheveux blancs, le regard plein de pitié qu'il lui adressait l'encouragèrent à parler.

—Mon père, lui dit-elle, donnez-moi un conseil. Mon âme est pure, mes mains sont charitables; je n'avais qu'un amour: mon époux; qu'une source de joie: mes enfants; mon époux m'a abandonnée après deux ans de mariage, et l'on vient de me prendre mes enfants. Que dois-je faire, que faut-il penser?

Le vieux prêtre, interdit, regarda cette belle jeune femme qui attendait sa réponse, les mains jointes et serrées, les yeux brillants de fièvre avec un peu d'égarement; il eut peur et recula d'un pas.

—Ma fille, dit-il, Dieu châtie ceux qu'il aime. Priez-le qu'il vous rende la paix!

Un sourire amer passa sur les lèvres de Gabrielle. Elle salua le prêtre d'une inclination de tête et se dirigea vers la porte. Arrivée sur le seuil, elle jeta un regard en arrière. L'église était presque noire, la lampe du sanctuaire brillait faiblement tout au fond.... Jadis elle était pleine de monde, ruisselante d'or et de pierreries; le soleil de mai la traversait de part en part.... l'existence de la marquise avait changé de même. Elle laissa retomber la porte et monta dans son carrosse sans avoir parlé.

—Madame, dit Toinon lorsque les chevaux reposés eurent entraîné l'équipage sous les grands arbres du Cours-la-Reine, et que la figure de la marquise eut perdu tant soit peu de sa rigidité,—Madame, que diront les chers petits ce soir lorsqu'on voudra leur coucher et que nous ne serons pas là?

Gabrielle fondit en larmes et se laissa tomber sur le sein de sa fidèle servante, qui essaya de la consoler en pleurant avec elle.

—Je n'ai plus que toi, Toinon, lui dit-elle; toi, au moins, tu ne me trahiras pas.

Toinon renouvela son serment de fidélité à sa maîtresse, et en effet elle ne devait pas la trahir.

Lorsque tard dans la soirée elles furent rentrées au château, et que la marquise se fut mise au lit, vaincue par la fatigue physique, Mme Robert alla rejoindre son mari.

—Ça ne fait rien, dit-elle en se déshabillant pour la nuit, c'est un gros péché que M. le duc a mis aujourd'hui sur sa conscience, et j'espère que la justice du ciel l'en punira comme il le mérite.

—Que veux-tu dire? demanda Robert d'un ton de mécontentement. Il n'aimait pas à entendre blâmer le nom de Maurèze.

—Je veux dire que c'est une cruauté inouïe d'avoir enlevé ses enfants à Mme la marquise. Elle ne demandait que cela pour être heureuse, et Dieu sait si elle a une vie agréable, ici où tout est triste à en mourir! Si j'étais à sa place, je sais bien, moi, que j'irais à Paris pour me distraire!

—Ce serait joli, en vérité, grommela Robert. Je te prie de ne pas lui mettre de telles idées en tête; c'est M. le marquis qui ne serait pas content.

—Le marquis! Est-ce que cela le regarde? Quand on a une femme comme celle-là et qu'on la traite comme il l'a fait....

—Eh bien! dit Robert d'un ton qui n'avait rien d'encourageant.

—Eh bien! s'il vous arrive malheur, on n'a que ce qu'on mérite, répliqua Toinon trop en colère pour mesurer la portée de ses paroles.

Elle n'avait pas achevé sa phrase qu'elle sentait s'abattre sur son épaule la main de son mari.

—Si jamais tu te permets de parler de la sorte à Madame, dit-il, je t'étrangle; entends-tu?

Effrayée, Toinon, regarda son mari. Blême de rage, il pouvait à peine prononcer les mots entre ses dents serrées. Il continue pendant qu'il le secouait énergiquement:

—L'honneur de Maurèze avant tout, tu comprends. Madame n'est que trop heureuse d'être entrée dans la famille. Et qu'elle se tienne bien, car c'est moi qui veille sur l'honneur de la maison....

Il grommela encore quelque chose entre ses dents, puis finit par se taire. A partir de ce jour, Toinon cessa d'aimer son mari. Non qu'elle eût jamais eu beaucoup d'affection pour lui, mais elle en était fière. De ce moment elle en eut peur et le considéra comme un ennemi pour elle-même et surtout pour sa maîtresse, sur laquelle elle reporta toute sa tendresse et son dévouement presque animal.

XVII.

Livrée à elle-même, Gabrielle eût sans doute vécu dans une retraite profonde, et peut-être sa vie en eût-elle été fort abrégée; mais Mme de Rogis ne lui permit pas ce genre d'existence.

—On ne vit qu'une fois, ma chère belle, lui disait-elle à tout moment; vous avez vingt-trois ans, vous êtes adorable, et vous voulez-vous enterrer toute vive! Au nom des Grâces, je proteste!

Et Gabrielle se laissa faire.

Mme de Rogis commença par "battre le pays", suivant sa propre expression. Il ne manquait dans les environs ni de voisins ni de voisines, et bientôt la bonne dame eut recruté "la première de toutes les nécessités", à savoir de quoi faire une partie de cartes. Sous son inspiration habile, la société du château, composée d'abord du curé et de sa sœur, s'augmenta de quelques vieux seigneurs, de quelques nobles dames trop pauvres pour vivre à Paris et trop fières pour s'encanailler avec la bourgeoisie. Ces recrues n'apportèrent pas un élément bien varié à la vie de Maurèze; mais, comme disait Mme de Rogis, les petits ruisseaux font les grandes rivières, et la pétulante vieille—elle avait prodigieusement vieilli depuis qu'elle renonçait à paraître jeune—tenait à voir couler un flot de promeneurs sous les ombrages du parc.

On fit venir des nouveautés de Paris,—des livres, bien entendu:—la marquise allait voir ses enfants toutes les semaines, et ces voyages apportaient quelque variété et un peu de distraction dans la vie du Château. Mme de Rogis l'accompagnait souvent; le duc, plus morose et plus podagre, mais plus résolu à vivre que jamais, recevait sa belle-fille avec plaisir. Dans une certaine mesure, il lui savait bon gré de s'être résignée à la séparation qu'il avait arbitrairement exigée. Il trouvait la marquise si convenable de tout point, qu'il en écrivit même à son fils. Gabrielle reçut un jour une lettre de son mari, où celui-ci lui faisait compliment de la manière entendue dont elle avait su arranger sa vie, et lui promettait une prochaine visite.

Hélas! en dix ans Gabrielle reçut encore dix de ces lettres, et si la première lui avait fait battre le cœur en évoquant devant elle le spectre de son bonheur évanoui, les autres n'amenèrent plus sur ses lèvres qu'un sourire moitié amer, moitié railleur.

Dix ans passèrent,—dix années semblables les unes aux autres. La marquise perdit son père; mais, sauf le deuil et les cérémonies d'usage, cet événement la laissa indifférente; depuis son mariage elle ne l'avait pas vu quatre fois.

Robert avait les cheveux tout à fait blancs; Toinon s'était fort épaissie; mais si ses pas étaient moins agiles, son cœur généreux était aussi dévoué que jamais.

Le vieux duc vivait toujours. René venait d'obtenir son épée d'officier, et à ce propos il était venu rendre visite à sa mère, qui n'avait pu s'empêcher de pleurer en le voyant si semblable à ce qu'était jadis son père.

Lucile, un peu paresseuse, n'avait pas appris grand'chose au couvent; et, de l'avis de tous, un ou deux ans d'études lui étaient encore nécessaires. Sa mère eût bien voulu l'avoir avec elle,—mais elle devait s'incliner comme toujours devant la volonté des autres.

Pour le marquis seul le temps avait eu des ailes. La vie militaire était faite pour lui comme il était fait pour elle. Le commandement d'un régiment,—la partie administrative qui occupait son activité, bien que le plaisir d'être presque un roi dans sa petite sphère,—était de tout au monde ce qui lui convenait le mieux. Aussi, la guerre finie, s'était-il bien gardé de quitter le service du roi. Pourquoi le quitter? Où trouverait-il l'équivalent de ce qu'il perdrait en abandonnant cette vie plantureuse et facile? Les dames de province ont toujours eu le cœur tendre à la vue d'un brillant uniforme galamment porté; les officiers des régiments de choix, tous nobles, quelques-uns riches, adoraient leur colonel; la vie du marquis s'écoulait entre les fins soupers et les conquêtes faciles; un peu de gloire par là-dessus, obtenue parmi beaucoup de revers, et d'autant plus flatteuse, n'était-ce pas là de quoi remplir la vie d'un homme de ce temps? Aussi le marquis n'avait-il pas senti les années peser sur lui. Il approchait de la cinquantaine, mais lui-même n'en savait rien, et, certes, ne songeait à le lui apprendre.

Gabrielle avait trente-trois ans, lorsqu'un grand malheur vint la frapper. Elle avait organisé sa vie de façon à attendre la vieillesse sans ennui, en compagnie de sa fidèle parente,—quand Mme de Rogis mourut. Cette aimable épicurienne mourut comme elle avait vécu, soutenue par des maximes consolantes, au sein d'une morale facile.

—Vous allez bien vous ennuyer, ma pauvre petite, dit-elle à Gabrielle deux ou trois jours avant sa mort; j'aurais voulu vous aider à passer encore quelques années d'isolement, je n'y puis rien. D'autres vous consoleront, ajouta-t-elle avec un sourire qui rappelait sa jeunesse.

Elle demanda à être enterrée avec un déshabillé couleur de rose qu'elle avait affectionné jadis et qui dormait dans un grand coffre.

—C'est celui que je portais, dit-elle d'une voix éteinte, le jour où le chevalier me fit cette déclaration brûlante à laquelle je ne sus résister.... Et surtout, ajouta-t-elle, qu'on ne mette du rouge. Il ne faut faire peur à personne, pas même à la mort.

Un beau soir de juin elle expira, et son âme s'en alla sans doute dans une sorte de Champs-Elysées où doivent errer les parfums des vieux sachets et les cendres des billets doux, car elle n'était pas faite pour le ciel, et le ciel non plus n'était guère propre à la recevoir; elle s'y fût ennuyée à périr.

La noblesse des environs s'empressa autour de la marquise pour la consoler de la perte de sa parente et pour combler le vide effrayant que cette mort faisait au château. Ces braves gens, dont le cœur n'était pas blasé par la vie superficielle des villes, donnèrent à Gabrielle de nombreuses et solides marques de dévouement.

(*A continuer.*)

No

LOI

Pour la protection du gibier, des animaux et des oiseaux dans l'Etat de la Louisiane.

Section 1.—Le Sénat et la Chambre des Représentants de l'Etat de la Louisiane, en assemblée générale, décrètent: Qu'il sera illégal dans cet Etat, de prendre, de tuer, de poursuivre dans l'intention de prendre ou de tuer, un chevreuil, un daim ou une biche sauvage, l'avoir en sa possession après l'avoir pris ou tué, du premier jour de février au premier jour d'août de chaque année—sous peine d'une amende de vingt-cinq piastres pour chaque contravention.

Sec. 2.—Décrétent de plus: Que personne ne devra prendre, tuer, poursuivre dans l'intention de prendre ou de tuer ou avoir en sa possession après l'avoir pris ou tué, un dindon ou une dinde sauvage, du premier jour d'avril au premier jour de septembre de chaque année—sous peine d'une amende qui ne devra pas être de moins de cinq piastres et de plus de vingt-cinq piastres pour chaque contravention.

Sec. 3.—Décrétent de plus: Que personne ne devra prendre, tuer, poursuivre dans l'intention de prendre ou de tuer, ou avoir en sa possession après l'avoir pris ou tué, une caille, une perdrix ou un faisan, du premier jour d'avril au quinzième jour de septembre de chaque année—sous peine d'une amende qui ne devra pas être de moins de cinq piastres et de plus de vingt-cinq piastres pour chaque contravention.

Sec. 4.—Décrétent de plus: Que personne ne devra prendre, tuer, poursuivre dans l'intention de prendre ou de tuer, ou avoir en sa possession après l'avoir pris ou tué, un whippoorwille, un moineau, un pinson, un oriole, un oiseau bleu, une hirondelle, une hulotte ou un étourneau, excepté quand ces oiseaux détruiront la récolte de fruits ou de grains—sous peine d'une amende qui ne devra pas être de moins de cinq piastres et de plus de vingt-cinq piastres pour chaque contravention.

Sec. 5.—Décrétent de plus: Que personne ne devra enlever ou détruire le nid ou les œufs d'un oiseau sauvage quelconque, excepté ceux des oiseaux sauvages nuisibles et qui détruisent le gibier et les oiseaux insectivores—sous peine d'une amende qui ne devra pas être de moins de cinq piastres et de plus de vingt cinq piastres pour chaque contravention.

Sec. 6.—Décrétent de plus: Que personne ne devra prendre, à l'aide de trappes, de filets, tuer, poursuivre dans l'intention de prendre ou de tuer, ou avoir en sa possession, à une époque quelconque de l'année, aucun oiseau chanteur—particulièrement le moqueur—excepté les oiseaux apprivoisés, à moins que les oiseaux ne soient pris à l'aide de trappes ou de filets dans le but de les apprivoiser—sous peine d'une amende qui ne devra pas être de moins de cinq piastres et de plus de vingt-cinq piastres pour chaque contravention, à moins que ces oiseaux ne soient nuisibles à la récolte de fruits ou à celle de grains.

Sec. 7.—Décrétent de plus: Que la possession des animaux ou des oiseaux (excepté les apprivoisés) que cette loi a pour but de protéger, aux époques où il est par la présente, défendu de les tuer ou de les poursuivre, sera une preuve *prima facie* que les dits animaux ont été illégalement pris ou tués et que la possession en est illégale.

Sec. 8.—Décrétent de plus: Que toute personne qui exposera en vente un des animaux ou des oiseaux que cette loi a pour but de protéger, aux époques où il est défendu de les prendre et de les tuer, sera pour chaque animal ou oiseau (excepté les apprivoisés) exposé en vente, sera sujet à la pénalité imposée ci-après, à quiconque tue ou prend un animal ou un oiseau contrairement à la loi.

Sec. 9.—Décrétent de plus: Que le fait de prendre, tuer ou avoir en sa possession, en violation de la loi, des animaux ou des oiseaux que cette loi a pour but de protéger constituera une contravention séparée et distincte et devra être puni en conséquence. Deux ou plus de deux contraventions peuvent être mentionnées dans le même acte d'accusation et la personne accusée sera condamnée à une amende pour chaque contravention si elle en est reconnue coupable.

Sec. 10.—Décrétent de plus: Que personne ne devra, aux époques indiquées dans cette loi, tuer ou prendre, à l'aide de trappes, pièges ou autres moyens, les animaux ou les oiseaux que cette loi a pour but de protéger—sous peine d'une amende qui ne devra pas être moins de cinq piastres et plus de vingt-cinq piastres pour chaque animal ou oiseau pris ou tué—pourvu que rien de ce que décrète cette loi ne s'applique aux oiseaux ou au gibier de passage.

Sec. 11.—Décrétent de plus: Qu'il est, par la présente, défendu à toutes les compagnies de transport, à tous les bateaux à vapeur, chemins de fer ou autres entrepreneurs de transport, quelconques, de transporter, aux époques loi indiquées, un des animaux ou des oiseaux que cette loi a pour but de protéger—sous peine d'une amende qui ne devra pas être de moins de cinq piastres et de plus de vingt cinq piastres pour chaque contravention.

Sec. 12.—Décrétent de plus: Que la moitié des amendes recouvrées pour violation de cette loi devra revenir aux délateurs; l'autre devra être remise au trésorier du bureau d'écoles de la paroisse où ces amendes auront été imposées et devra être employée au profit des écoles de la paroisse.

Sec. 13.—Décrétent de plus; Que quiconque, après avoir été reconnu coupable de violation de cette loi, n'acquittera pas la ou les pénalités qui y sont prescrites, devra être emprisonné, dans la prison de paroisse, durant dix jours au moins et trente jours au plus.

Sec. 14.—Décrétent de plus: Que tous les actes, toutes les violations de cette loi, appelés contraventions dans les susdites sections sont ici déclarés crimes contre l'Etat de la Louisiane, et il sera du devoir de tous les avocats de districts *pro tempore* de l'Etat, de poursuivre, devant une cour quelconque ayant juridiction compétente, toutes les personnes qui enfreindront cette loi.

Sec. 15.—Décrétent de plus: Que cette loi devra être mise en vigueur à dater du 1er juin 1877, et toutes les lois ou parties de loi contraires sont rappelées.

(Signé) LOUIS BUSH,
Orateur de la Chambre des Représentants.
(Signé) LOUIS A. WILTZ,
Lieutenant Gouverneur et Président du Sénat.
Approuvée le 13 avril 1877.
(Signé) FRANCIS T. NICHOLLS,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.
Pour copie conforme:
WILL. A. STRONG,
Secrétaire d'Etat.

Les chars *bleus* de la compagnie du Railroad d'Orléans débarquent les passagers au Fair Grounds en passant par la route du Bayou St-Jean.

VAPEURS.

COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE

ENTRE NEW-YORK ET LE HAVRE

avec escale à PLYMOUTH (G.-B.) pour le débarquement des passagers.

Les magnifiques navires de cette ligne favorite pour le continent (cabines pourvues de sonnettes électriques) partiront de la jetée n. 42 de la rivière du Nord, au pied de Morton street comme il suit:

*ST-LAURENT, Lachesnez, mercredi, 2 août.
*PEREIRE, Danré, mercredi, 8 août.
CANADA, Frangeul, mercredi, 15 août.

Prix du passage pour le Havre,
Première cabine (vin compris)......$100
Deuxième $65
Troisième $35

Prix du passage pour Plymouth, Londres ou toute autre station d'Angleterre:
Première cabine (vin compris)..... $90 à $100
Deuxième $65
Troisième $35

BILLETS ALLER ET RETOUR A PRIX REDUITS donnant droit à l'embarquement soit en France soit en Angleterre.

Passage d'Entrepont avec aménagement supérieur, comprenant vin, literie et ustensiles, $35 en currency y compris le chemin de fer de la Nouvelle-Orléans à New-York.

Les paquebots marqués d'une astérique ne prennent pas de passagers d'entrepont.

L. GRAND, Agent.
Gallier Court, Lettre H. Nouvelle-Orléans.

4 mai

Compagnie américaine de steamers de Philadelphie.

Ligne de Philadelphie et de Liverpool. La seule ligne de steamers transatlantiques portant le "Drapeau Américain."

DEPARTS—De Philadelphie, tous les JEUDIS; de Liverpool, tous les MERCREDIS.

La ligne de steamers de l'Etoile Rouge, portant la malle de la Belgique et des Etats-Unis. Départs tous les quinze jours, alternativement, de Philadelphie et de New-York.

Seule ligne et seule ligne directe pour ANVERS.

Billets pour la Nouvelle-Orléans et toutes les parties de la Grande Bretagne et de l'Europe—aller et retour.

Pour le passage et les autres détails, s'adresser à PETER WRIGHT & SONS, agence générale, 307 Walnut Street, Philadelphia.

Agents à la Nouvelle-Orléans.
A. K. MILLER & CO.,
au No 36 de la rue Carondelet,
EDWARD A. YORKE,
au coin des rues Carondelet et Gravier.
23 avril—6m

Pour New-York directement.

Ligne des steamers Cromwell entre New-York et la Nouvelle-Orléans.

CETTE LIGNE SE COMPOSE des steamers suivants:
KNICKERBOCKER,
NEW ORLEANS,
HUDSON,
CORTES.

Le steamer
KNICKERBOCKER,
Kemble, commandant,

Partira de son wharf, au pied de la rue Toulouse, JEUDI, 9 Août, à 8 h. A. M.

L'assurance sur cargaison est prise par cette ligne à 3¼ pour cent.

Passage—Cabine .... $50.
Entrepont .... 25.
Billet d'excursion 80.

Cette ligne prend du fret et donne des connaissements pour LIVERPOOL, BREME et le HAVRE.

Pour fret ou passage, s'adresser à
ALFRED MOULTON,
Rue Carondelet. No 41.
mai—1an

ARRANGEMENT D'ETE.

Steamers portant la malle des Etats-Unis—Mandeville et la Nouvelle-Orléans.

Pour Mandeville, Louisbourg, Madisonville et Covington,

Le beau steamer,
CAMELIA,
Fin marcheur à basse pression, et portant la malle des Etats-Unis.
Capitaine Wm. Hannover,

partira pour les susdites villes le LUNDI et le JEUDI, à l'arrivée du train de 10 heures et demie du matin; le MARDI à l'arrivée du train de quatre heures de l'après-midi; le MERCREDI à l'arrivée du train de neuf heures du matin, le VENDREDI et le SAMEDI à l'arrivée du convoi de quatre heures de l'après-midi, et le DIMANCHE à l'arrivée du convoi de sept heures et demie du matin. Le LUNDI et le JEUDI, il ira jusqu'à l'Old Landing, sur la rivière Tchefuncta, pour Covington. Il quittera l'Old Landing pour la Nouvelle-Orléans le MARDI et le VENDREDI, à six heures du matin, Madisonville tous les matins, le DIMANCHE et le MERCREDI soir.

Il y aura une excursion régulièrement le DIMANCHE MATIN, à l'arrivée du train de sept heures et demie, et le MERCREDI MATIN, à l'arrivée du train de 9 heures. Le bateau sera de retour le soir.

Il ne sera point pour compte reçu de fret après le départ du train qui précédera celui à l'arrivée duquel le steamer doit partir.

Les voyages auront lieu régulièrement, à moins de mauvais temps ou de basses eaux.

C. M. SORIA.
2 juin—1an Au No 20 de la rue de l'Union.

Excursion du dimanche et du mercredi,

Pour Mandeville, Louisbur et Madisonville,

Le beau steamer
CAMELIA.

Très fin marcheur à basse pression et portant la malle des Etats-Unis.

Capitaine HANOVER

fera des excursions régulièrement le DIMANCHE et le MERCREDI. Il partira de l'extrémité du chemin de fer Pontchartrain, au Lac, le DIMANCHE MATIN, à l'arrivée du train de 7 heures et demie, et le MERCREDI MATIN, à l'arrivée du train de 9 heures. Il sera de retour le soir même, à temps pour le train de sept heures et demie allant en ville.

Prix du passage, Une piastre, aller et retour.

☞ Restaurant à bord.

Pour plus de détails, s'adresser à
C. M. SORIA,
14 mai Au No 20 de la rue de l'Union.

Pour Grand Ecore.

Départ, tous les SAMEDIS, à 5 h. P. M.

Pour Grand Ecore, Montgomery, Alexandrie, les débarcadères de Norman, Barbin, Ware, et tous les autres ports intermédiaires de la Rivière-Rouge. Le beau bateau à vapeur

TEXAS, remplaçant le NEW BART ABLE,
Capitaine R. SINNOT,
Commis GEO. C. HAMILTON,

partira ainsi qu'il est dit ci-dessus. Il répondra à tous les appels. Pour fret ou passage, s'adresser à
ADAMS & WORK,
No. 21 du Commercial Place.
26 sanv—

Paquebot régulier des Opelousas.

Départ tous les SAMEDIS, à 5 heures P. M., Pour Washington, Opelousas, Port Barré, Simmsport, Churchville et tous les débarcadères de la rivière Atchafalaya et du bayou Courtableau. Le bateau à vapeur

TRENTON,

James L. Rollins, capitaine, Gabe Block commis, partira ainsi qu'il est dit ci-dessus.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à LORD & McPEAKE, 46 rue du Camp, N. O. DONAHUE, 76 rue Gravier.

1er août—1m

Paquebot de la Nlle-Orléans, de la côte et de Bâton-Rouge.

Deux voyages par semaine.

Jours de départ, tous les VENDREDIS à midi et tous les LUNDIS à 5 P. M.

Voyage de retour Dimanche et Mercredi.

Le bon bateau à vapeur

ST. JOHN,
F. BERGERON, Capitaine,
J. O. BERGERON, Commis.

Voyage de retour, tous les SAMEDIS et MERCREDIS.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à E. O. MELANÇON, No de 22 rue Bienville.

5oct

Paquebot de la Côte et de Lafourche, jusqu'à Thibodauxville.

Trois fois la semaine. Pour la côte et Lafourche.

Le bateau à vapeur

ASSOMPTION, à la place du HENRY TETE,
Capitaine P. A. Charlet,
N. Z. Dupuis Commis.

Départ de la Nouvelle-Orléans, tous les LUNDIS à 5 heures de l'après-midi, et tous les VENDREDIS à 10 A. M.

Retour: il partira de Donaldsonville les MERCREDIS et DIMANCHES. Il descendra la côte le jour.

Il ira dans le Bayou Lafourche jusqu'à Thibodauxville.

Pour fret et passage, s'adresser à bord ou à B. RIVET, 105 rue Decatur, près St Louis.

16juillet—1an

REGLEMENTS DE LA POSTE.

Département des Postes.
Washington, 13 juillet 1876.

Dans une loi votée par le Congrès et approuvée par le Président se trouvent les sections suivantes:

Section 15.—Les journaux et les brochures d'occasion, les publications régulières destinées principalement à servir de véhicule aux annonces, ou à être distribuées gratis, ainsi que tout imprimé de la 3e classe, excepté les circulaires non cachetées, seront transmis par la malle au taux de 1 cent par deux onces ou moins, et de 1 cent par deux onces additionnelles ou moins. L'expéditeur d'un imprimé de 3e classe pourra écrire au dos son nom ainsi que le nom des articles renfermés. Les éditeurs de journaux et publications périodiques envoyés à des abonnés réguliers peuvent indiquer par écrit sur l'enveloppe l'époque de l'expiration de l'abonnement. Les adresses sur cartes postales ou circulaires non cachetées peuvent être ou écrites, ou imprimées, ou fixées au dos.

Section 16.—Sur les circulaires non cachetées et sur tout imprimé de 3e classe, autre que ce qui est désigné dans la section précédente, le port sera payé comme auparavant,—1 cent par once ou fraction d'once.

A nos Abonnés des campagnes

Nous sommes obligés de payer à la Nouvelle-Orléans même, depuis le 1er janvier 1875, d'après la nouvelle loi du Congrès, le port de tous les journaux que nous expédions à nos abonnés de l'intérieur. C'est donc à ces derniers, à qui leur poste locale ne pourra plus rien réclamer, de nous rembourser, ou de nous payer le port en même temps que le prix de l'abonnement.

Le port est de 10 cents par mois, pour l'édition quotidienne, et de 25 cents par an pour l'édition hebdomadaire.

Les maîtres de poste ainsi que nos agents devront donc se faire payer ce montant additionnel et nous le transmettre en même temps que le prix de l'abonnement.

VAPEURS.

Lloyd de l'Allemagne du Nord.

STEAMERS ENTRE BREME ET LA NLLE-ORLEANS, VIA LE HAVRE, SOUTHAMPTON ET LA HAVANE.

Les steamers du LLOYD DE L'ALLEMAGNE du Nord reprendront leur service régulier l'automne prochain comme ci-dessous:

De Brême		De la Nlle-Orléans
Hannover..	12 sept.	environ 14 oct.
Frankfurt..	10 oct.	" 11 nov.

Ces steamers font escale, en venant ici, au Havre et à la Havane et, en allant en Europe, à la Havane et à Southampton.

PRIX DU PASSAGE:

De Brême, Southampton ou le Havre à la Havane ou à la Nlle-Orléans:
Chambre.....$150 en or; Entrepont.....$30, n or
De la Nlle-Orléans à Southampton, Havre ou Brême:
Chambre.....$150 en or. Entrepont.....$45 en or.
De la Nouvelle-Orléans à la Havane:
Chambre.....$55 en or, Entrepont.....$15 en

Pour les enfants au-dessous de 10 ans, moitié prix.

Pour les enfants au-dessous de 1 an, gratis.

La compagnie se réserve le droit de changer la route des steamers, leurs jours de départ annoncés et les prix du passage.

Les soussignés vendent des billets de passage de Brême, Southampton ou le Havre à la Nlle-Orléans.

Pour plus de détails, s'adresser à
ED. F. STOCKMEYER & Co.,
Agents,
19 juin No 42 de la rue de l'Union.

CHEMINS DE FER.

Chemin de fer de la Nouvelle-Orléans et du Texas.

A dater du et après le 20 février 1877, le bateau à vapeur ST. FRANCIS BELLE partira de la tête de la rue Bienville, à sept heures et demie du matin, pour Westwego, transportera les passagers qui se rendront aux stations du chemin de fer de la Nouvelle-Orléans et du Texas. Il quittera Westwego à 6 heures 45 m. du soir pour la Nlle-Orléans. Le bateau qui se reliera au train d'excursion du Dimanche partira d'ici à 8 heures du matin et sera de retour le même jour à six heures du soir.

Le fret reçu au même endroit, à 3 heures sera livré le lendemain matin.

C. E. PAYNE,
Surintendant.
6déc—

Pour le Lac.

Bureaux du New Orleans City Railroad Company—Au No. 124 de la rue du Canal.—Nouvelle-Orléans, 22 mai 1877.—Jusqu'à nouvel ordre les trains partiront de la ville, pour le Lac, toutes les heures, de 6 heures du matin à 8 heures de l'après-midi, à toutes les demi heures de 3 heures de l'après-midi à 8 heures du soir. Le dernier train partira du Lac à 10 heures du soir.

25 mai— C. C. LEWIS, Secrétaire.

Chemin de fer Pontchartrain.

Dépot au pied des Champs-Elysées, près la Levée, 3e District.

Excursions au Lac, aller et retour, 20 cents.
Pour enfants au-dessous de 12 ans, 10 cents.

6 heures	A. M.		5½ heures	A. M.	
7½ heures	A. M.		8½ heures	A. M.	
9 heures	A. M.		9½ heures	A. M.	
10½ heures	A. M.		11½ heures	A. M.	
Midi			1½ heures	P. M.	
2 heures	P. M.		2½ heures	P. M.	
3 heures	P. M.		3½ heures	P. M.	
4 heures	P. M.		4½ heures	P. M.	
5 heures	P. M.		5½ heures	P. M.	
6 heures	P. M.		6½ heures	P. M.	
7 heures	P. M.		7½ heures	P. M.	
8 heures	P. M.		8½ heures	P. M.	
9 heures	P. M.		9½ heures	P. M.	
10 heures	P. M.		10½ heures	P. M.	

Les trains partiront comme suit:

Les dimanches les trains partiront toutes les demi heures à partir de 1 P. M.

Les Dimanches, il partira un train à cinq heures du matin pour l'agrément des amateurs de pêche, chasse, etc.

Les passagers devant s'arrêter à Gentilly en avertiront le conducteur avant le départ du train.

1er avril—6m D. B. ROBINSON, receveur.

Chemin de fer de la Nlle-Orléans et Mobile.

LIGNE DE MOBILE.

LA GRANDE ROUTE DE LA MALLE POUR L'EST ET LE NORD.

Deux trains express par jour, arrivant à la gare, au pied de la rue du Canal, et en partant comme suit:

Départ.		Arrivée.	
Express	6:45 A. M.	Express	11:25 A. M.
Express	5:00 P. M.	Express	9:55 P. M.
Train d'agrément	3:15 P. M.	Train d'agrément	9:20 A. M.

Les wagons-palais de Pullman vont tous les jours à Cincinnati, Louisville, Nashville et St Louis, sans changement de voiture, et jusqu'à New York et les villes de l'Est avec un seul changement.

Les billets se vendent au bureau, angle des rues Camp et Commune, en face du City Hotel.

J. W. COLEMAN, Agent de billets.
D. B. ROBINSON, Surintendant.
21nov

THE NEW ORLEANS AND MOBILE RAILROAD—MOBILE LINE.

GREAT NORTHERN AND EASTERN MAIL ROUTE.

Double Daily Express Trains arrive and depart from depot, foot of Canal street, as follows:

DEPART		ARRIVE	
Express	6:45 A. M.	Express	11:25 A. M.
Express	5:10 P. M.	Express	9:55 P. M.
Coast Train	3:15 P. M.	Coast Train	9:20 A. M.

Pullman Palace Cars daily to Cincinnati, Louisville, Nashville and St. Louis, without change, and only one change to New York and Eastern cities.

Ticket office corner of Camp and Common streets, opposite City Hotel.

D. B. ROBINSON, Supt.
J. W. COLEMAN, Ticket Agent, 1er juin

GRANDE ROUTE DE JACKSON.

Ligne de chemin de fer de la Nouvelle-Orléans, St-Louis et Chicago.

A partir du 1er juillet 1877, les trains partiront de la gare de la rue Calliope et y arriveront comme suit:

DEPARTS.		ARRIVEES.	
Express No 1	5:30 P. M.	Express No 2	10:30 A. M.
Express No 3	6:15 A. M.	Express No 4	8:15 P. M.

Les Nos 1 et 2 partent tous les jours; les Nos 3 et 4, tous les jours excepté le dimanche.

CHARS PULLMAN ALLANT, SANS CHANGEMENT, JUSQU'A CINCINNATI, LOUISVILLE, CHICAGO, CAIRO ET MILAN, Tennessee. Pour St. Louis un char Pullman est attaché au train à Milan, Tennessee, ce qui permet aux voyageurs en destination de St. Louis de s'y rendre sans quitter le train. Un seul changement jusqu'à New-York, et les villes de l'Est. Le train de vendredi soir ne se relie pas à Du Quoin pour Chicago.

Les trains d'agrément entre la Nlle-Orléans et Mcomb City partent de la Nlle-Orléans à 3.30 P. M. le samedi, et à 7 h 30 m le dimanche. Ils arrivent à 9 h 15 m A M le lundi et à 9 h 50 P M le dimanche, et à 9 h 30 m A M le lundi.

Billets en vente et renseignements fournis au No 22 rue du Camp, coin Commune, sous le City Hotel.

A. D. SHELDON, Agent.
J. C. FROST, V. P. & D. G. 14 jv. 15

Great Jackson Route.

New Orleans, St. Louis & Chicago Rail Road Line.

Double Daily Through Trains,

Will arrive at and depart from the Calliope St Depot from May 12th 1877, as follows:—

DEPART.		ARRIVE.	
Express No 1	5:30 PM	Express No 2	10:30 AM
Express No 3	6:15 AM	Express No 4	8:15 PM

No 1 and 2 run daily, 3 & 4 daily, except Sunday.

PULLMAN PALACE SLEEPERS THROUGH WITHOUT CHANGE TO CINCINNATI, LOUISVILLE, CHICAGO, CAIRO AND MILAN, Tennessee

And for ST-LOUIS a sleeper is attached at MILAN (Tenn), enabling passengers to go through without leaving the train. ONLY ONE CHANGE TO NEW YORK AND EASTERN CITIES.

Friday evening's train makes no connection at DuQuoin for Chicago.

Accommodation trains between New Orleans and McComb City.

Leaves New Orleans 3:30 PM Saturday, and 7:20 A M Sunday.

Arrives to New Orleans at 9:50 PM Sunday, and 9:20 A M Monday.

Tickets for sale and informations given at 22 Camp street, corner Common, under City Hotel.

A. D. SHELDON, Agent.
J. C. CLARKE, V P & G. M. ja'y 14 75

GRAND CHEMIN DE FER DE LA Louisiane et du Texas, de Morgan.

Route de la malle des Etats-Unis entre la Nouvelle-Orléans, la Louisiane occidentale et le Texas.

Le FERRY partira du pied de la rue Ste-Anne, tous les jours, à SEPT 1/2 HEURES A. M., et se reliera au CONVOI DES PASSAGERS qui part d'Alger à 8 heures A. M.

Le fret pour tous les points du Bayou Lafourche, entre Labadieville et Lockport, sera transporté aux taux de bateau à vapeur pour toute la route.

Le taux du fret, pour les points sur l'Atchafalaya et le Tèche, au-delà de Morgan City, est réduit pour le moment. Des contrats spéciaux pour ces points seront faits, avant l'expédition, avec Thomas A. Stephens, agent général, au pied de la rue Ste-Anne. Le fret pour tous les points doit être payé d'avance. Comme avantage spécial à nos clients réguliers, des taux spéciaux, sous forme de billets dits "commutation" seront accordés à ceux qui expédieront par ce chemin de fer.

Afin que le fret soit promptement expédié il doit être délivré avant 3 heures: le fret reçu après cette heure partira par les trains suivants.

GEO. FANDELY,
Surintendant.

Pour fret ou passage s'adresser au coin des rues Natchez et Magasins.

Il ne sera point reçu de fret de 4 heures.

CHS. A. WHITNEY CO., Agents

Firemen's Insurance Company of New Orleans.

Compagnie d'Assurance des Pompiers de la Nlle-Orléans.

SECOND ETAT ANNUEL.

Gains	$117,713 86
Pertes payées	31,045 94
Bénéfice net	67,408 17

Nlle-Orléans, 17 janvier 1877.

AUJOURD'HUI, à une réunion des directeurs, il a été résolu de déclarer les dividendes suivants qui proviennent des bénéfices de l'année expirée le 31 décembre 1876—savoir:

1o Dix pour cent (10 o|o) d'intérêt annuel du capital payé;

2o Cinq pour cent (5 o|o) à porter au crédit de la réserve, conformément à la sec. 4 de l'art. VIII de la charte;

4o Dix pour cent (10 o|o) à porter au crédit de la Société de Charité des Pompiers de la Nlle-Orléans, pour le soutien des veuves et des orphelins et le système général de secours de la dite société, conformément à la sec. de art. VIII de la charte;

4o Cinq pour cent (5 o|o) de dividende d'intérêt du capital payé;

5o Vingt-cinq pour cent (25 o|o) de dividende aux assureurs participants.

Tous les dividendes déclarés aux actionnaires devront être portés au crédit des billets d'action, conformément à la sec. 5 de l'art. VIII de la charte. Des certificats de ces dividendes seront émis à la date du 10 janvier 1877. Les dividendes aux assureurs (non aux actionnaires) seront payés sur demande. Les actionnaires peuvent obtenir, aux bureaux de la compagnie, des tableaux détaillés, imprimés.

I. N. MARKS, président.
T. PRUDHOMME, vice-président.
R. H. BENNERS, secrétaire,

DIRECTEURS:

JACOB ALEXANDER,	E. S. LEVY,
LEON BERTOLI,	I. N. MARKS,
H. H. BIERHOST,	T. PRUDHOMME,
L. E. CAIN,	C. SPORL,
JOHN FITZPATRICK,	WASH. MARKS,
C. TAYLOR GAUCHE,	OTTO PHANAN,
CHAS. HEMARD,	GEO. WATERS,
A. H. ISAACSON,	LOUIS A. WILTZ,
R. F. KIP,	

ASSURANCES.

VINGT-HUITIEME ETAT DE SITUATION ANNUEL DE LA

Crescent Mutual Insurance Company.

Nouvelle Orléans, 19 mai 1877.

Les Directeurs, conformément à la Charte amendée, présentent l'état suivant des affaires de la Compagnie au 30 avril 1877:

Primes d'incendie	$188,068 51	
Primes maritimes	29,215 95	
Primes de rivières	81,924 35	
		$299,308 81
Primes encaissées, moins réassurances et primes rendues		223,235 15
Pertes payées et estimées, comprenant toutes celles qui sont connues et ne sont pas payées, savoir:		
Pertes d'incendie	$67,235 60	
Pertes maritimes	7,285 41	
Pertes de rivières	25,510 20	
		$100,131 21
Taxes, dépenses, escompte au lieu de participation, etc.	$51,392 58	
Moins loyers, sauvetage, épargne, etc.,	11,768 72	
	$40,125 86	$140,257 07
Profits bruts		$87,978 0

Dont $56,587 35 appliqués à balancer l'intérêt et la liquidation des créances douteuses.

La Compagnie possède l'actif suivant:

Billets à recevoir	$68,648 38	
Prêts sur bons et sur hypothèques	55,943 32	
		24,591 70
Prêts remboursables sur demande	$74,554 15	
Argent	53,846 71	
		$128,400 86
Bons de ville		73,056 00
Actions de banque et autres		72,415 62
Propriétés foncières		139,544 66
Primes en voie de collection et suspense account		33,415 94
Total de l'actif		$581,422 79

L'exposé précédent est une copie véritable et correcte des livres de la Compagnie.

THOS. A. ADAMS, Président.
HENRY V. OGDEN, Secrétaire.

Juré et signé devant moi, ce 19ème jour de mai 1877.

W. B. KLEINPETER, Notaire Public.

Le Conseil de Direction a résolu aujourd'hui qu'après avoir payé le dividende annuel de DIX POUR CENT sur le capital de la Compagnie, un dividende de VINGT POUR CENT serait payé comptant LUNDI, 11 juin, à ceux qui y ont droit.

Thos. A. Adams,	Fred'k Camerden,
Sam'l B. Newman,	J. L. Harris,
Sam'l H. Kennedy,	Andrew Stewart,
John Phelps,	Joseph Stone,
Adam Thomson,	George Martin,
Henry Abraham,	Alfred Moulton,
Victor Meyer,	L. C. Jurey,
Joseph Bowling,	Edward Nalle,
Edward J. Gay,	Geo. W. Sentell,
Simon Hernsheim,	A. Levi,
Simon Forcheimer,	Wm H. Matthews,
Jos. B. Wolfe,	Paul E. Mortimer,
R. B. Post,	John V. Moore,
Edward Pilsbury,	W. B. Conger,
Jno E. King,	Henry M. Preston

22 mai—

Onzième état annuel
—DU—

Factors' and Traders' Insurance Company.

37..........Rue Carondelet..........37

Nlle-Orléans, 17 mai 1877.

LES directeurs, conformément à la charte de la compagnie, publient l'état suivant des affaires de la compagnie pour l'année fiscale expirée le 30 avril 1877—savoir:

Primes de l'année:		
Sur risques d'incendie	$329,593 60	
Sur risques de rivières	200,950 24	
Sur risques de mer	27,223 31	$557,767 19
En moins:		
Primes non expirées, 1877	89,330 00	
Primes remboursées	9,467 27	98,815 2
Montant net des primes		$458,951 92
Pertes payées, savoir:		
Sur risques d'incendie	$109,237 27	
" " de rivières	104,868	
" " de mer	24,706 97	275 78
Réassurance	31,194 03	
Réfaction (rebate)	11,748 72	
Taxes et licences de l'Etat et de la ville	25,122 70	
Bureau d'assureurs de la Nlle-Orléans	5,822 60	
Dépenses générales brutes	29,349 44	356,412 27
Balance		$112,539 65
En plus—intérêt, escompte et épargnes reçus		83,602 30
		$201,142 95
En moins—premier intérêt semi-annuel payé sur le capital, 5 pour cent, et second intérêt, 5 pour cent, dû actuellement		100,000 00
Bénéfice net		$101,142 95
Réserve pour couvrir les pertes		23,000 00
Balance partagée sur le montant net des primes, 1876-77		$78,142 95

L'actif de la compagnie est comme suit:

En caisse	$319,082 46
Comptes en voie de recouvrement	31,114 11
Effets à recevoir, en garanties	465,587 60
Effets à recevoir pour primes	26,013 79
Actions de banques et autres actions	208,535 16
Bons de ville, d'Etat et autres bons	148,122 23
Bons du Masonic Grand Lodge of Louisiana	5,000 00
Bons de l'Odd Fellows' Hall Association	5,000 00
Bons de l'Association for the Relief of Jewish Widows and Orphans	2,500 00
Propriétés foncières	77,010 31
Total	$1,282,906 86

Ce qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la compagnie.

ED. A. PALFREY, président.
THOS. F. WALKER, secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE,
Paroisse d'Orléans,
Ville de la Nlle-Orléans,

Signé, sous serment, par devant moi, ce 19 mai 1877.

EDWARD IVY, notaire public.

Le 17 du courant, à une réunion spéciale des directeurs, il a été résolu de payer, sur demande, UN SECOND INTERET SEMI-ANNUEL DE CINQ POUR CENT, le 30 avril 1877, ce qui fait dix pour cent sur le capital de la compagnie ($1,000,000) et un dividende, au comptant, de VINGT POUR CENT aux actionnaires sur le montant net de leurs primes participantes ($389,588 97) pour l'année expirée le 30 avril 1877.

ED. A. PALFREY, président.
JOHN CHAFFE, vice-président.
THOS. F. WALKER, secrétaire.

DIRECTEURS:

John I. Noble.	T. Lytt. Lyon,
John Caffe,	Samuel H. Boyd,
Richard Milliken,	Joseph McElroy,
J. I. Warren,	W. J. Behan,
R. T. Buchner,	B. F. Eshleman,
Sam'l Friedlander,	Wm. C. Black,
A. A. Yates,	Charles Chaffe,
John I. Adams,	L. C. Jurey,
Isaac Scherck,	Wm. Hartwell,
E. M. Walmsley,	C. J. Leeds,
A. H. May,	A. T. Janin,
S. H. Snowdon,	Jos. Bowling,
A. M. Bickham.	22 mai—1mois.

ETAT DE SITUATION DE LA Banque des Citoyens de la Louisiane,

CAPITAL ACTIF,

A la clôture des affaires du 31 Janvier 1877.

RESSOURCES.

Prêts et escomptes	$ 914,797 14		
Propriétés foncières (valeur actuelle)	347,677 44		
Dette suspendue (valeur actuelle)	155,915 64		
Consolidés de l'Etat de la Louisiane, ($200,000 @ 60 c.)	120,000 00		
Autres bons et actions	41,424 94		
Département des actions hypothécaires	776,280 18		
Change étranger et change américain	$327,242 73		
Monnaie courante et espèces	806,841 41		
		1,134,084 14	
			13,460,186 46

PASSIF.

Dû aux déposants	$1,841,229 28		
Dû à des banques et à des banquiers	131,255 83		
Dividendes non payés	314 00		
		1,922,498 2	
Profits et pertes	$ 166,691 64		
Capital	1,500,000 00		
		$1,666,691 64	
			$3,490,19 46

22fév— JAS. J. TARLETON, Caissier.

CHAMBRE DE COMMERCE INTERNATIONALE ET SOCIETE DE LA VALLEE DU MISSISSIPPI—DEPARTEMENT AMERICAIN.

Bureaux dans la bâtisse de la Banque de l'Etat, au No 33 de la rue du Camp.

Hon. JEFFERSON DAVIS, Président.
CYRUS BUSSEY, Premier Vice Président.
W. C. BLACK, Second Vice-Président,
S. H. KENNEDY, Trésorier.
C. H. FENNER, Avocat,
WALTER V. CROUCH, Secrétaire.

—DIRECTEURS.—

Cyrus Bussey,	E. B. Wheelock,
W. C. Black,	Scott McGehee,
Thomas A. Adams,	Chas. G. Johnsen,
S. H. Kennedy,	Louis A. Wiltz,
J. E. Reed,	A. J. Gomila,
Adam Thomson,	W. E. Lyman,
Chas. Chaffe,	R. C. Palmer,

Notice to Tax Payers.

THE undersigned respectfully announces to the Tax-Payers and the public in general, that he has removed his office from No 54 Exchange Alley between Bienville and Custom house streets to No 56 same Alley. He again tenders his heartfelt thanks for the liberal patronage which has been bestowed upon him for the last twelve years, and begs the continuance of the same.

ASSURANCES.

Mechanics and Traders' Insurance Company,

Au No. 14 de la rue Carondelet.

SEPTIEME ETAT ANNUEL.

Nlle-Orléans, 27 septembre 1876.

Conformément à l'article 12 de sa charte, la compagnie publie l'état suivant de ses affaires dans l'année expirée le 31 août 1876.

PASSIF.

Reçu pour primes d'incendie	$111,953 86	
Reçu pour primes de rivière	97,689 35	
Reçu pour primes de mer	13,604 63	
Primes non expirées le 31 août 1875	42,620 00	
		$266,187
A déduire:		
Primes non expirées le 31 août 1876	60,000 00	
Primes remboursées	3,871 33	
		63,871 33
Montant net des primes		$182,296 21
En moins:		
Pertes par le feu	$32,152 17	
Pertes sur les rivières	25,840 66	
Pertes sur mer	2,525 79	
Pertes non encore réglées	5,000 00	
		$65,496 85
Réassurances	18,596 80	
Réfaction (rebate) de 15 pour cent	5,279 56	
Taxes et licences	6,000 25	
Dépenses du bureau du Board des Assureurs	20,187 25	
Profits et Pertes	5,482 77	
	56,625 83	
En moins—l'intérêt	$4,969 89	$51,655 94 $87,154 79
Bénéfice net		$95,141 53

ACTIF.

Effets à recevoir pour primes et prêts sur garantie	$45,996 07
En caisse	14,277 06
Primes en voie de recouvrement	12,556 48
Placé en actions de banques, Compagnie du gaz et autres actions, bons, etc	$73,203 79
En moins—la baisse des valeurs 15,000 00	58,203 79
Propriétés foncières	5,000 00
Billets par actions	101,996 86
Total	$239,119 19

Ce qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la compagnie.

LLOYD R. COLEMAN,
Président.
JAMES A. WHITE,
Secrétaire.

Etat de la Louisiane,
Ville de la Nlle-Orléans,

né, sous serment, pardevant moi, notaire public, ce 27 septembre 1876.

EDGAR GRIMA, Notaire public.

Les directeurs ont, à une réunion annuelle du 20 courant, résolu de payer 10 pour cent d'intérêt sur le capital payé, et ont déclaré les dividendes suivants: 2 1|2 pour cent sur le capital payé, 20 pour cent sur le montant des primes. Le tout sera payé sur les actions payées en plein et porté au crédit des billets pour actions payées en partie—à dater du LUNDI, 22 octobre 1876.

Les directeurs ont résolu en outre de faire, sur les bénéfices de l'année, une réserve de $12,500 pour le casuel.

DIRECTEURS.

A. J. Aiken,	G. F. Harrison,
S. B. Autey,	David Hedden,
Hugh Allison,	M. Johnson,
Isaac Bloom,	Robert L. Moore,
J. A. Braselman,	H. J. Mullan,
W. T. Blakemore,	John Myers,
E. B. Briggs,	Edward Nalle,
Sam'l Boyd,	M. Pfeifer,
C. H. C. Brown,	Edward C. Payne,
John D. Cobb,	Geo. W. Sentell,
J. E. Campbell,	W. B. Thompson,
W. L. Cushing	Frederick Wing,
Temple S. Coons,	C. W. Wood,
Benjamin Gerson,	T. S. Waterman,
P. G. Gilbert,	Lloyd R. Coleman.
	J. Davidson Hill,

1er octobre—1m

Commercial Insurance Company of New-Orleans.

Au No. 120 de la rue de la Commune.

DIXIEME ETAT ANNUEL.

Conformément aux réquisitions de sa Charte la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires:

Primes de l'année, expirée le 31 mars 1876.			
Feu	$52,202 07		
Mer	6,450 75		
Rivières	57,346 94	$117,022 26	
Plus—Risques non expirés le 31 mars 1875		17,200 00	$134,22 3
Payé—			
Pertes par le feu	$72,041 98		
" sur mer	26 97		
" sur les rivières	67,031 46	$79,110 41	
Réfaction (rebate)		15,168 08	
Réassurances, taxes, moins loyer, dépenses casuelles, frais, profits et pertes, intérêts		38,273 03	$122,657 13
Réservé pour primes non expirées			11,575 18

ACTIF.

Effets à recevoir	$222,989 23
Mobilier	4,361 33
Actions Harbour Boat	2,250 00
Actions de banques et de compagnies d'assurance	7,627 22
Bons de la ville	1,120 00
En suspend	980 26
Comptes à recouvrer	12,790 41
En caisse	45,676 63 $298,626 59

Ce qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

L. H. OGLESBY,
Président.
WALTER HUNTINGTON,
Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE,
Ville de la Nouvelle-Orléans,

Signé, sous serment, par devant moi, ce mars 1876.

EDWARD IVY,
Notaire Public

Société du Crédit Foncier de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX: No 46 de la rue Decatur.

CINQUIEME ETAT ANNUEL.

CONFORMEMENT aux réquisitions de la Charte, la Société du Crédit Foncier de la Nlle-Orléans publie l'état suivant de ses opérations pour l'année expirée le 30 septembre 1876—fin de la cinquième année fiscale.

Total des profits réalisés sur les bâtisses du 1er octobre 1875 au 30 septembre 1876	1866 06¾		
Montant d'actions payées en partie et forfaites en faveur de la Compagnie, conformément à une résolution des Directeurs	2219 06		
Intérêt du 1er octobre 1875 au 30 septembre 1876	5742 18		
Intérêt compris dans les billets hypothécaires payés en actions de la Société, du 31 août 1876 au 30 sept 1876	4629 74		
Balance de l'année dernière, au crédit des profits et pertes	112 94		
Dépenses générales, taxes, loyer, &c., du 1er octobre 1875 au 30 septembre 1876	6008 68		
Escompte de billets payés avant l'échéance	565 06		
Intérêt déduit du coût de propriétés saisies par la Société	2418 54		
Montant déduit d'installation	500 00		
Commission	242 08		
Terrain No 3, montant perdu sur la vente	253 93		
do No 4	262 32		
Propriété foncière No 1, do	122 43		
do 5, do	560 66		
do 12, do	1309 33		
do 13, do	244 26		
do 15, do	132 86		
Annotation du contrat No 56 au bureau des hypothèques	3 00		
	15283 17¾		
Bénéfice net, porté au crédit du capital réservé	1728 77¾		
	14670 94¾	14670 94¾	

L'actif de la Société est comme suit:

ACTIF.

Billets payables tous les mois, garantis par hypothèque et privilège de vendeur	35981 0¾		
Encaisse: Propriétés foncières	6544 78		
Baisse en banque	33 73		
Monnaie courante des Etats-Unis	636 78	470 48	
Divers débiteurs		898 21	
Installations		500 00	44490 25¾

PASSIF

Actions payées en plein	33000 00	
Scrip	2170 00	
Dividende non réclamé	72 05	
Effets payables	827 50	
Divers créanciers	796 96	
Surplus de l'actif	2618 77¾	44490 25¾

Nous soussignés, jurons solennellement que le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Société.

J. A. FERNANDEZ, Président.
A. SAULET, Secrétaire.

Signé, sous serment, pardevant moi, ce 14 octobre A. D. 1876.

G. LEGARDEUR, Jr.,
Notaire Public.

17 oct—1m MarJS

Hibernia Insurance Company,

Bureaux, No 37 de la rue du Camp.

JOHN HENDERSON, président,
P. IRWIN, vice-président,
THOS. F. BRAGG, secrétaire.

Gains	$213,424
Pertes payées	74,741
Bénéfice net	68,433

A une élection qui a eu lieu le lundi, 1er du courant, les messieurs dont les noms suivent ont été choisis directeurs de cette compagnie pour l'année courante:

P. Irwin,	John Henderson,
Thomas King,	John G. Ryan,
Thos. Gilmore,	W. J. Castell,
John T. Gibbons,	Jas. A. Girdner,
William Hart,	Emile Gauche,
Davis Jackson,	John H. Hanna,
	F. J. Gasquet,

Et, le 8 mai, à une réunion des directeurs, JOHN HENDERSON, président, P. IRWIN, vice-président, et THOS. F. BRAGG, secrétaire, ont été réélus, à l'unanimité.

Les Directeurs ont déclaré 12 pour cent d'intérêt provenant du bénéfice net des douze derniers mois: un dividende de 4 pour cent sur le capital payé et un dividende de 3 pour cent sur les primes payées par les actionnaires qui ont fait, avec la réfaction (rebate), 40 pour cent sur les primes. Les dits intérêts et dividendes seront portés au crédit des billets donnés pour actions.

L'intérêt et les dividendes sur les actions payées en plein se payeront, au comptant, aux bureaux de la compagnie, à dater du 15 juin prochain.

THOS. F. BRAGG, secrétaire

ASSURANCES.

RAPPORT ANNUEL
—DU—
Bank and Insurance Clerks' Mutual Aid and Protective Association.

(Société d'Assistance et de protection mutuelle des commis de banques et de compagnies d'assurance.)

Pour l'année expirée le 14 juin 1876.

En caisse le 10 juin 1875				$2,779 11
Reçu dans l'année, pour quotit				1,708
" " " pour initiations				15
" " " pour intérêts sur les dépôts				123 14
				$4,621 25
—Déboursements dans la même période.—				
Secours aux malades	$ 211			
Salaire du portier	32 50			
Frais d'impression	53			
Commission du percepteur	169			
Comptes de gaz, &c				
A la mort de deux des membres dont un est mort avant notre dernier rapport annuel	$500 67			
Et un dépôt	557 53	1,157	1,72 7	
En caisse actuellement				$2,896 50
Nous avons perçu, depuis notre organisation (en juin 1872) pour quotités, initiations, intérêts sur les dépôts				$10,418 36
Et avons payé pour loyer de la salle, la première année	$540			
Pour le mobilier	288 55			
" impressions, commissions, salaire de portier, &c. &c	925 90			
		1,925 55	10,418 36	2,896 5
Payé pour secours aux malades	728			
Payé à la mort de membres	4,860 20	7,522 75		
			$2,896 50	
Nombre de membres actifs inscrits sur la liste le 10 juin 1875	64			
Admis depuis lors	3			
	67 membres.			
Démissionnaires	6			
Morts				
Expulsé	1	7		
Actuellement sur la liste	60 membres.			

—OFFICIERS—

AUG. SALAUN, président.
BENJ. FLORANCE, vice-président,
A. DELPEUCH, secrétaire et trésorier,
EUGENE F. GARCIA,
P. O. KORNBECK,
L. BEBE,
PAUL BLANC,
J. E. CASSARD,
J. T. WINNEMORE,
GEO. E. FORSTALL,
I. CUCULLU.

Conseil d'Administration.

15juin—1f

New Orleans Credit Foncier Association.

Bureaux No 46 de la rue Vieille-Levée.

—QUATRIEME ETAT ANNUEL—

CONFORMEMENT aux réquisitions de sa Charte, le New Orleans Credit Foncier Association publie l'état suivant de ses opérations de l'année expirée le 30 septembre 1876, fin de la quatrième année fiscale:

Montant total des profits réalisés sur les bâtisses du 1er octobre 1874 au 30 septembre 1875 .... $1,781 16

Intérêt du 1er octobre 1874 au 30 septembre 1875 3,346

Dépenses générales, taxes, loyers, &c., du 1er octobre 1874 au 30 septembre 1875 .... $1,498 86

Escompte billets payés avant l'échéance 7 71

Montant des dépenses non couvertes l'année dernière.

Bénéfice net $7,127 86 $7,127

L'actif sur les billets payables mensuellement garanti par première hypothèque et privilège de vendeur $14,906 71

Propriétés foncières 9,000 22

Compte: A la banque nationale de l'Etat $1,061 41

Currency des Etats-Unis 144 26 1,619 67

Effets à recevoir 7 180 15

Divers débiteurs 130 77

Installations 1,000 00

Intérêt courant 255 25

.... 126,172

Actions payées en plein 73,150 00

Actions payées en partie 3,792 81

Scrip 1,530 00

Dividende No 1 non-réclamé 127 39

Effets à payer 496 00

Divers créanciers 452 79

Surplus de l'actif 16,670 126,172

Nous, soussignés, déclarons solennellement que le tableau qui précède est un extrait exact des livres de la Société.

J. A. FERNANDEZ,
Président.
A. SAULET,
Secrétaire.

Signé, sous serment, pardevant moi, ce 11 octobre A. D. 1876.

G. LEGARDEUR.

La Compagnie d'Assurance TEUTONIA

au No 111 de la rue Gravier.

Assure contre LES RISQUES D'INCENDIE, DE MER ET DE RIVIERES,

aux plus Bas Taux du Tarif.

A. ELMER BADER, Président.
CHAS. ENGSFELD, Vice-Président.
GEO. STROMEYER, Secrétaire.

Première Année Fiscale

Primes reçues $137,194 3

Pertes par incendies sur mer et rivières payées 34,457 3

Réassurances, réfactions, taxes, dépenses, etc ....

.... 121,321

.... $63,116 1

Actif de l'Actif $174,575

DECLARE:

Intérêt sur le Capital payé, 12 pour cent.
Dividende sur le Capital payé, 8 pour cent.
Dividende sur Primes payées, 12 pour cent.

DIRECTEURS:

Henry Abraham,	S. Katz,	Louis Schneider
A. Elmer Bader,	Jos. Keller,	W. R. Schmidt,
E. A. Baumgarten,	Th. Lilienthal,	R. Sieg,
den,	E. F. Del Bondio,	G. H. Miller,
Isaac Scherck,	H. Hicke,	S. I. Nachin,
J. H. Schwarz,	Chas. Engsfeld,	H. Pakleman,
Louis Schwarz,	M. Frank,	F. Rickert
E. Wolsenmann,	F. E. Gegrevs,	F. Reder,
M. Wilderscher		

Sun Mutual Insurance Company

CAPITAL PAYE........$500,000.

EXTRAIT DU VINGT-UNIEME ETAT ANNUEL POUR 1876.

Montant net des primes expirées, escompte et intérêt		$ 407,958 80
Pertes, dépenses, taxes, etc	$ 277,207 94	
Réserve, $10,000 et dividende sur le capital 10 pour cent	59,547 47	$336,755 41
Bénéfice net		$ 71,203 39
Actif de la Compagnie, évalué à ce qu'il rapporterait sur le marché, au comptant, Actions, Bons, prêts, effets à recevoir		$398,590 79
Encaisse et primes en devoir recouvrement		186,698 42
		$585,289 21

Dividende payé sur les actions, dix pour cent par an et, sur les polices participantes, vingt pour cent payables comptant.

Cette ancienne et excellente Compagnie émet des polices sur risques de feu, de rivières et de mer, aux conditions les plus favorables. Toutes les pertes sont réglées sans retard, à des conditions libérales, aux bureaux de la Compagnie No 52 de la rue du Camp

JAMES I. DAY, Président
HORACE CARPENTER, secrétaire.

DIRECTEURS POUR 1877.

JNO. G. GAINES,	JAMES I. DAY,
E. J. HART,	LIONEL C. LEVY,
HENRY RENSHAW,	EMORY CLAPP,
HUGH WILSON,	D. A. CHAFFRAIX,
E. BISCOE,	J. L. HARRIS,
A. BALDWIN,	L. ALCUS,
CHAS MACREADY,	SCOTT MCGEHEE,
W. E. SEYMOUR,	GEO. JONAS,
JESSE S. FLOWER,	D. FATJO,
J. WEIS,	T. L. AIREY,
E. W. TAYLOR,	R. E. CRAIG,
C. MORIS,	SAM'L L. BOYD,

Société d'assistance mutuelle des garçons restaurateurs, incorporée le 25 octobre 1872.

Rapport du Comité d'Administration et des Finances, approuvé à la séance du 7 mars:

Après déduction des dépenses, jusqu'à ce jour:

En caisse		$226 10
En banque		996 05
Reconnaissances:		
Un billet dû à la Société	$24 00	
	30 00	
	56 90	
Quotités dues jusqu'au 1er avril		
Propriété du tombeau et immeubles	450 00	$560 00
Total		$1,785 15

Etat actuel de la société:—Membres actifs, 30—Membres honoraires, 24—Rayés 10—Décédés 2.

Officiers pour l'an 1877.

Président—PAUL ROQUES,
Vice-Président—M. PIZZINI,
Secrétaire—ERNEST DUMERGUE,
Assistant-secrétaire—LEON PETIT,
Trésorier—M. VANDERBANK,
Par ordre du Président,
ERNEST DUMERGUE, Secrétaire.

A une séance extraordinaire, la motion a été faite et adoptée à l'unanimité pour admettre les BARKEEPERS qui désirent s'adjoindre à la Société en se conformant à la constitution et aux règlements. Une autre motion a été adoptée fixant à cinq piastres le contingent à payer pour l'admission. MM. les garçons restaurateurs et barkeepers sont invités à faire leur demande pour admission.

Pour plus amples renseignements, s'adresser au Président coin Conti et Bourbon.

THE NEW ORLEANS BEE

DUFOUR & LIMET, PUBLISHERS.

OFFICE—No. 73, CHARTRES

STREET.

Rates of subscription—Daily, per annum, $16; half-yearly, $7; quarterly, $3 50.

Price of the paper—Single copies, Five cents.

Weekly—Per annum, $5; half-yearly $2 50 quarterly, $1 25. Single copy, 15 cts.

For New York direct.

Cromwell Line.

This line is composed of the following steamers, NEW ORLEANS, CORTES, HUDSON. KNICKERBOCKER.

The steamship

KNICKERBOCKER,
Kemble commander

Will leave her wharf, foot of Toulouse street

Thursday, August 9, at 8 A. M.

Insurance on cargo by this line 3¼ per cent.,

Cabin Passage $50.
Steerage — 25.
Excursion tickets 80.

Freight for LIVERPOOL, BREMEN HAVRE taken by this line, and through Bills Lading given for the same.

For freight or passage apply to

ALFRED MOULTON,
41 Carondelet Street

my 4—1y

THE TWENTY-EIGHT ANNUAL STATEMENT

—OF THE—

CRESCENT MUTUAL INSURANCE COMPANY,

NEW ORLEANS, May 19, 1877.

The Trustees, in conformity with amended charter, submit the following statement of the affairs of the Company on the 30th April 1877:

Fire premiums	$188,068 51	
Marine premiums	29,215 95	
River premiums	81,924 35	
		$ 299,308 81
Earned premiums less re-insurance and return premiums		223,235
Losses paid and estimated, including all known and unpaid, say:		
Fire losses	$67,235 60	
Marine losses	7,285 41	
River losses	25,510 20	
		$100,131 21
Taxes, expenses, discount in lieu of participation &c.	$51,892 58	
Less rents, salvage savings, etc	11768 72	
	$40,125 86	$140,257 07
Gross profits		$ 87,978 08

Of which $56,587 35 is appropriated to balance of interest and liquidation of doubtful assets

The Company have the following assets—

Bills receivable	$68,648 38	
Loans on Bond and Mortgage	55,943 32	
		$ 24,591 70
Loan on Call	$74,554 15	
Cash	53,846 71	
		$ 128,400 86
City Bonds		73,056 00
Bank and other Stocks		83,415 62
Real Estate		139,544 66
Premiums in Course of collection and suspense Account		33,415 94
Total asset		$581,422 79

The above statement is a true and correct transcript from the books of the Company.

THOS. A. ADAMS, President
HENRY V. OGDEN, Secretary.

Sworn to and subscribed before me this 19th day of May 1877.

W. B. KLEINPETER,
Notary Public.

The Board of Trustees this day resolved, That after paying the annual dividend of TEN PER CENT., Capital stock of Company, that a dividend of TWENTY PER CENT, in cash be paid on MONDAY, June 11, to those parties entitled to receive the same.

Thos. A. Adams	Fred'k Camerden,
Sam'l B. Newman,	J. L. Harris,
Sam'l H. Kennedy,	Andrew Stewart,
John Phelps,	Joseph Stone,
Adam Thomson,	George Martin,
Henry Abraham,	Alfred Moulton,
Victor Meyer,	L. C. Jurey,
Joseph Bowling,	Edward Nalle,
Edw'd J. Gay,	Geo. W. Sentell,
Simon Hernsheim,	A. Levy,
Simon Forcheimer,	Wm. H. Matthews,
Jos. B. Wolfe,	Paul E. Mortimer,
R. B. Post,	John V. Moore,
Edw'd Pilsbury,	W. B. Conger,
Jno. E. King,	Henry M. Preston.

27 mai—

Annual Statement of the New Orleans Insurance Company,

Up to December 31, 1876.

ESTABLISHED IN 1805.

Fire premiums		$315,379 12
Marine premiums		65,924 91
River premiums		48,230 56
Total amount of premiums		$429,534 59
Less unearned and return premiums		96,752 94
Net earned premiums		$332,781 65
Add interest and discount		24,647 27
		$358,429 02
Deduct—		
Fire losses	$69,452 74	
Marine losses	62,182 90	
River losses	24,746 80	
Net losses		$156,382 44
Reinsurances	$15,837 08	
Rebate	45,452 15	
Board of Underwriters, general expenses, State and city taxes	52,620 89	
		117,909 63
		$394,272 09
Reserve for unsettled claims		25,000 00
		$229,272
Net profits for 1876		$29,156 93

ASSETS OF THE COMPANY

Valued at their cash market value

Real estate	$115,162 77
United States Bonds, City Railroad Company, city and J. and G. N. R. R. first mortgage, bank and insurance stocks	158,300 9
Bills receivable (premiums)	11,758 24
First mortgage notes and pledge notes	193,760 06
Cash in bank	36,975 29
Premiums in course of collection	47,258 26
Amounts due by insurance companies	8,207 2
	$574,418 63

We, the undersigned, special committee appointed by the Board of Directors of the New Orleans Insurance Company, to value the assets of said company at their present probable Market value, hereby certify that after a careful examination the valuation of said assets, as above specified, is true and correct, to the best of our knowledge and belief.

New Orleans, 12th January, 1877.

W. A. BELL,
H. GALLY,
E. MERILH,
A. SCHREIBER.

The above statement is a true and correct transcript from the books of the company.

J. TUYES, President.
J. W. HINCKS, Secretary.

Sworn to and subscribed before me this 17th day of January, A. D. 1877.

JOHN L. LARESCHE,
Third Justice of the Peace.

At a meeting of the Board of Directors, held this day, it was resolved to pay the semi-annual interest dividend of five per cent. on the capital stock to the stockholders, or their legal representatives, on and after the first Monday of February next.

J. W. HINCKS, Secretary.

January 15 1877.

DIRECTORS.

Ernest Merilh,	H. Gally,
Charles Lafitte,	Wm. Van Benthuysen,
Charles E. Schmidt,	Jules Aldigé,
Charles J. Leeds,	W. A. Bell,
D. Fatjo,	Pierre Pons,
A. Schreiber	J. Tuyes,

jany 19—

Louisiana Savings Bank and Safe Deposit Co.,

A la clôture des affaires du jeudi 22 mars 1877

RESSOURCES.

Prêts et escomptes		$ 773,341 11	
Actions, bons et hypothèques		235,104 09	
Propriétés foncières		52,000 00	
Caveaux des safe deposits		50,000 00	
Dépenses et taxes payées		6,230 00	
Dû par des banques et des banquiers éloignés		4,740 78	
Change américain		54,663 82	
Echange pour le Clearing House		51,694 22	
		11,154 50	
Or			
Papier-monnaie		182,111 50	224,969 32
			1,411,045 08

PASSIF.

Capital nouveau	$350,000	
do ancien	150,000	500,000 00
Surplus		10,000 00
D'autres bénéfices non-partagés		20,242 20
Dû à des banques et des banquiers éloignés		27,894 8
Dépôts individuels (département des billets payables sur demande)	445,592 20	
do (département des épargnes)	384,298 75	
Certificats dits time certificates	26,221 00	789,207 05
		1,411,045 08

Je certifie que le tableau qui précède est exact.

J. S. WALTON,
Caissier.

ASSURANCES.

Merchant's Mutual Insurance Company

OF NEW ORLEANS.

104.......CANAL STREET.........10

32d ANNUAL STATEMENT.

IN conformity with the requirements of their charter, the Company publish the following statement:

Premiums received during the year ending May 31, 1877, including unearned premiums of the previous year,—		
On Fire Risk	$361,2	
On Marine Risks	24,473	
On River Risks	25,8	
Total Premiums		411,447
Less Unearned Premiums		113,110
Net Earned Premiums 31st May, 1877		$298,334
Losses paid		
On Fire Risks	$117,867	
On Marine Risks	17,052 50	
On River Risks	3,596 77	
Taxes and expenses, less int'rst	25,683	
Reinsurances and return Premiums	16,104 03	183,314 66
Profit		$115,0

The Company have the following assets—

Real Estate	$250,073 49
City Bonds	118,1
Bank, Railroad and other Stocks and Mortgage Bonds	10
Notes secured by mortgage	214,042 06
Notes secured by pledge	42,497
Bills receivable	7
Premium in course of collection	49,127 9
Cash on hand	77,007 53
	1,024,344

The above statement is a just, true and correct transcript from the books of the Company.

PAUL FOURCHY, President.
G. W. NOTT, Secretary.

STATE OF LOUISIANA,
Parish of Orleans, City of New Orleans.

Sworn to and subscribed before me the 7th day of June, 1877.

JAMES FAHEY, Notary Public.

At a meeting of the Board of Directors held on the 7th day of June, 1877, it was resolved to declare a Cash Dividend of TWENTY per cent on the net earned participating premiums for the year ending 31st May, 1877, payable on the third Monday of July next.

Also to pay to the Stockholders, on demand interest at the rate of FIVE per cent per annum on their stock.

DIRECTORS.

P. MASPERO,	E. TOBY,
S. Z. RELF,	D. FATJO,
HY. BEEBE,	P. FOURCHY,
M. W. SMITH,	J. J. FERNAN
D. A. CHAFFRAIX,	J. M. ALLEN,
	CHAS. LAFITTE.

5juin

Association d'Assurances
—DE LA—
NOUVELLE-ORLEANS.

Bureaux, No. 102 rue du Canal.

SEPTIEME ETAT ANNUEL.

Nlle-Orléans, 15 Janvier 1877.

CONFORMEMENT à sa Charte, l'Association d'Assurances de la Nlle-Orléans publie l'état suivant de ses affaires pour l'année expirée le 31 décembre 1876.

Primes sur les risques de feu	$325,940 0	
Primes sur les risques de mer	62,479 75	
Primes sur les risques de rivières	29,696 93	
Total des Primes		$421,115 71
En moins:		
Primes sur risques non expirées	$107,973 05	
Primes remboursées	1,292 82	
		109,270
Primes nettes acquises		$311,84
A ajouter:		
Intérêts		
Profits et pertes	6,075	
Pertes payées		
Sur les risques du feu	$ 97,741 74	
Sur les risques de mer	22,060 82	
Sur les risques de rivière	10,336 15	
Pertes en litige	4,145	
Pertes non ajustées et ajustées et non échues	45,465 82	
		182,222 44
Réassurances		13,066
Réfaction (rebate)		26,342
Commissions d'agences		25,291
Dépenses d'agences		3,952 01
Taxes et licenses		7,857 55
Dépenses de bureau		27,004
Dépenses casuelles, bureau des assureurs, &c		6,33
Bénéfice net		

ACTIF

Dépôt au Germania National Bank	
Dépôt à la succursale de la Banque Nationale de l'Etat	
Entre les mains d'agents aux E. U. et en Europe	
Certificats de dépôt et de dette du New Orleans National Banking Association $25,983 94, évalués à	
Effets à recevoir pour primes	
Prêts sur hypothèque	
Prêts sur nantissement	
Effets à recevoir	
Bons	
Actions	
Primes en voie de recouvrement	
Propriétés foncières	
Dû par divers	
Bons des Etats-Unis	
Total	

PASSIF.

Capital payé en plein (actions de $30)	$255,650 00
Effets à payer	1,606 00
Dividendes non réclamés	1,506 00
Primes sur risques non expirées	107,973 05
Pertes non réglées	51,611 55
Dû à divers	5,517 16
Fonds de réserve	15,332 95
Surplus	

Le tableau qui précède est une copie exacte des livres de l'Association d'Assurances de la Nlle-Orléans.

M. MUSSON, Président.
G. LANAUX, Secrétaire.

Etat de la Louisiane,
Paroisse d'Orléans, Ville de la Nlle-Orléans.

Assermenté et signé pardevant moi, notaire public, ce 15me jour de janvier 1877.

G. LEGARDEUR, JR., Notaire Public

Le 15 janvier 1877, à une assemblée régulière des Directeurs, il a été résolu de payer, sur demande, un dividende d'intérêt de DIX POUR CENT, pour l'année expirée le 31 décembre 1876 sur le capital de $30 par actions.

M. MUSSON, Président.
G. LANAUX, Secrétaire.

—DIRECTEURS—

A J GOMILA,	PIERRE LANAUX,
HENRY ABRAHAM,	E M SCOTT,
J B CAMORS,	HENRY NORMAN,
I K SMALL,	WM A BELL,
J PLAISENT,	JOHN DYMOND,
L J WEBSTER,	M MUSSON.

17janv—1m

Compagnie d'Assurance de l'Union de la Nlle-Orléans.

VINGTIEME ETAT ANNUEL DE LA Compagnie d'Assurance de l'UNION de la Nouvelle-Orléans, publié conformément à sa charte:

Montant des primes reçues pendant l'année expirée le 30 avril 1877:	
Primes d'incendie	
Primes de rivières	
Primes de mer	
Moins primes rendues	
Pertes payées pendant l'année:	
Pertes de feu	$33,029
Pertes de rivières	7,190 64
Pertes maritimes	5,575
Réassurances	
Loyer	1,500
Taxes	
Escompte (Rebate)	
Dépenses, moins escompte et intérêt	10,756
Réserve pour risques non terminés	15,000 00
	$55,577 50
Actif de la Compagnie:	
Prêts garantis par nantissement	$9,983 37
Prêts garantis par hypothèque	16,350 00
Billets à recevoir pour primes	5,929
Stock, bons et autres effets	144,071 74
Propriété foncière	11,967 90
Primes en voie de collection	6,437
Argent en Caisse	9,524
	$214,262

L'état de situation ci-dessus est une copie exacte des livres de la Compagnie.

A. CHIAPELLA, Président.
J. M. CRAWFORD, Secrétaire.

Etat de la Louisiane,
Paroisse d'Orléans, Ville de la Nlle-Orléans.

Signé et juré devant moi, ce 16ème jour de mai 1877.

JAS. FAHEY, Notaire.

—Directeurs—

T. MAIGNAN,	H. GALLY,
A. BONNECAZE,	J. BAYLE,
E. SALOY,	A. E. BROUSSEAU,
H. LARASSE,	L. D. SARPY,
	A. CHIAPELLA.

14mai—1sem, 1f p sem

Hibernia National Bank.—Nlle-Orléans 17 juin 1876.—A un meeting du conseil des Directeurs tenu aujourd'hui, la démission de MM. Wm. Hart, John Henderson, P. Fourniss et R. A. Yorke ayant été offerte et acceptée, MM John I. Adams, L. C. Morris, Andrew Stewart et Adam Thomson ont été dûment élus pour l'année courante.

M. Thos. Smith ayant également donné sa démission, M. L. C. Morris a été élu président à l'unanimité.

Le direction est maintenant composée comme suit:

L. C. MORRIS,	JOHN I. ADAMS,
EMILE GAUCHE,	P. IRWIN,
ANDREW STEWART, THOS. SMITH.	
ADAM THOMSON.	